RESTAURATION / HOTELLERIE / TOURISME / ANIMATION





EN APPRENTISSAGE



(réservé à des redoublants de 2ème année BTS diététique)

LE MÉTIER

Le titulaire du BTS diététique est un professionnel de la nutrition. Grâce à ses connaissances scientifiques et techniques, il veille à la qualité des aliments, à l'équilibre nutritionnel, au respect des règles d'hygiène, et peut élaborer des régimes et des menus. Il est compétent pour intervenir à titre informatif, préventif et de soins. Il peut également assurer une mission de formation en matière de nutrition.

Le diététicien travaille essentiellement dans les hôpitaux, les cuisines de collectivité, les maisons de cure ou de retraite, ou encore dans les centres sportifs. Il peut également être recruté dans l'industrie agroalimentaire pour participer au contrôle qualité et à la recherche appliquée. Le diététicien peut bien évidemment exercer son activité en libéral, il contribue également aux activités de prévention en santé publique relevant du champ de la nutrition.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- · Sens de l'écoute et de la communication.
- · Analyse des besoins liés à l'équilibre nutritionnel.
- · Élaboration des régimes et des menus.
- · Maîtrise des réglementations en matière d'hygiène alimentaire.

INSERTION PROFESSIONNELLE

Diététicien.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir déjà suivi une formation complète au BTS Diététique et présenté au moins une fois l'examen du BTS Diététique
- Être âαé de moins de 30 ans OU sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- · Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage par an : périodes de 1 à 4 semaines par mois en centre de formation d'octobre à juin, le reste en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel: 700h.







SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du Lycée Kyoto - 86 000 Poitiers Tel: 05 49 36 29 40

POURSUITE D'ÉTUDES

· Licence professionnelle.

DÉLAIS D'ACCÈS

Selon la réglementation en vigueur : en fonction du parcours du candidat et du début de la session de formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (CCF, ponctuel, ...).

TARIFS

	Entreprises privées		Fonction publique territoriale, fonction publique d'état et hospitalière	
	Tarifs *:	prise en charge	Tarifs *:	prise en charge
	à partir de 9633€	à 100% par les OPCO	à partir de 5500€	à 100% par le CNFPT

^{*} Pour toutes les formations : reste à charge pour l'apprenti 0%

ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap.

Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION 2021-2022

NC • Réussite aux examens :

· Taux d'insertion : NC NC Taux de poursuite d'étude :

· Taux de rupture : se référer aux indicateurs présents sur notre site web www.cfa-acad-poitiers.fr



